



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

SEMAINE DU 30 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2020

LE PARLEMENT EUROPÉEN, LE CONSEIL ET LA COMMISSION CONCLUENT UN ACCORD SUR LE RÈGLEMENT TRANSITOIRE DE LA PAC INCLUANT LE MAINTIEN DU BUDGET DU POSEI POUR 2021 ET 2022 :

Le 27 novembre 2020, le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne ont conclu un accord sur le règlement transitoire de la PAC dans lequel le budget du POSEI se maintient à son niveau actuel pour 2021 et 2022.

L'accord précise que l'effort de financement nécessaire à maintenir le budget sera partagé entre la réserve budgétaire de la Commission et les dotations de la PAC des États membres concernés.

Le texte de l'accord a été validé lundi 30 novembre 2020 par le Comité Spécial Agriculture (CSA) du Conseil puis le mardi 1^{er} décembre 2020 par la commission agriculture du Parlement européen (COM AGRI). L'adoption en séance plénière du Parlement européen est prévue la semaine du 14 décembre 2020.

Bien que ce compromis ne couvre pas l'ensemble de la période 2021-2027, il constitue une base solide pour son extension au-delà de 2022. Toutefois, la Commission avait également introduit le projet de baisse du budget du POSEI à hauteur de -3,9% dans sa proposition de Règlement dit « Omnibus », l'un des trois volets de la réforme de la PAC, dont les négociations ont débuté. Étant donné que cette proposition de la Commission n'a pas été modifiée à ce stade, la question du POSEI fera partie de la suite des discussions sur la réforme de la PAC.

LE PARLEMENT EUROPÉEN, LE CONSEIL ET LA COMMISSION CONCLUENT UN ACCORD SUR LE FEAMP POUR LA PÉRIODE 2021-2027 :

Le vendredi 4 décembre 2020, le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne ont conclu un accord sur la répartition du budget du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à hauteur de 6,108 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

Le FEAMP s'inscrit dans le cadre financier pluriannuel (CFP). Le fonds sera principalement destiné à moderniser le secteur de la pêche, et soutiendra particulièrement la petite pêche côtière et les navires de moins de 24 mètres.

Le texte d'accord comprend des dispositions visant à financer des investissements destinés à améliorer la sécurité, l'efficacité énergétique et la qualité des navires de pêche. Le FEAMP peut ainsi être utilisé pour financer le remplacement ou la modernisation des moteurs des navires de pêche afin de réduire leurs émissions de CO2 mais également pour soutenir l'acquisition de navires de pêche par de jeunes pêcheurs.

Le FEAMP comprend également des dispositions spécifiques en faveur des pêcheries des Régions Ultrapériphériques (RUP), notamment les Plans de compensation des surcoûts (PCS). Grâce à l'appui déterminant des députés européens des RUP et notamment celui de Gabriel Mato (PPE, Espagne), l'accord final reprend les demandes formulées par les filières de la pêche des DOM :

- L'approbation *ex-ante* des PCS sera réalisée par la Commission ;
- Le plafonnement du PCS est fixé à hauteur de 60%, avec une possibilité d'aller jusqu'à 70% dans des circonstances justifiées ;
- Les États membres sont également autorisés à compléter les PCS avec des aides d'État *via* une procédure simplifiée.

En outre, la Commission conduira un rapport à mi-parcours sur les chapitres destinés aux RUP. Le Parlement européen a exprimé le souhait que ce rapport à mi-parcours puisse déboucher sur la mise en place d'un programme POSEI consacré à la pêche.

Le texte d'accord doit désormais faire l'objet d'un examen juridique et technique avant son approbation en réunion du Comité des représentants permanents (COREPER) et son adoption finale par le Conseil de l'UE et le Parlement européen.

SÉBASTIEN LECORNU S'EST ENGAGÉ DEVANT LES SÉNATEURS ET AU NOM DU GOUVERNEMENT À CE QUE L'ENVELOPPE DU CIOM SOIT PORTÉE À 45 MILLIONS D'EUROS POUR L'ANNÉE 2021 :

Ce jeudi 3 décembre, le Sénat a examiné le budget de la mission Outre-mer dans le cadre des débats sur le projet de loi de finances pour 2021 (PLF 2021).

Pour rappel, deux sénateurs avaient déposé des amendements créant une nouvelle enveloppe budgétaire consacrée à la diversification agricole (CIOM) et dont l'objectif était de venir en complément des 43 millions d'euros déjà inscrits dans le budget du ministère de l'Agriculture pour 2021.

L'amendement de Maurice Antiste (PS, Martinique) visait à abonder cette nouvelle enveloppe de 5 millions d'euros, afin de porter l'enveloppe CIOM à un montant total de 48 millions d'euros.

L'amendement de Victorin Lurel (PS, Guadeloupe), déposé en repli de l'amendement précédent, visait à abonder cette enveloppe de 2 millions d'euros, afin d'atteindre les 45 millions promis par Emmanuel Macron à La Réunion en octobre 2019. Le sénateur a par ailleurs ajouté en défense de cet amendement, que le budget du CIOM n'avait jamais été revalorisé depuis 11 ans, malgré les effets de l'inflation.

Ces deux amendements ont reçu un avis défavorable de la part du rapporteur du texte, Georges Patient (LREM), estimant que le budget du CIOM relevait uniquement du budget du ministère de l'Agriculture, que ce dernier l'avait d'ailleurs déjà revalorisé et que la diversification ultramarine bénéficierait déjà du plan de relance français à hauteur de 80 millions d'euros.

Le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, a également donné un avis défavorable et les deux amendements ont été rejetés à une faible majorité lors d'un vote.

Cependant, le Ministre s'est engagé, au nom du gouvernement, à respecter en 2020 et 2021, l'engagement déjà pris par Emmanuel Macron lors de son déplacement sur l'île de La Réunion en octobre 2019 et de porter cette enveloppe à 45 millions d'euros.

En effet, il a affirmé que dans la gestion de ce fonds complémentaire au POSEI, le montant effectif alloué aux agriculteurs en 2020 était déjà de 46 millions d'euros et que « dans le dialogue de gestion » avec le ministère de l'Agriculture, le ministère des Outre-mer intervenait à hauteur de 5 millions d'euros.

Pour information, vous trouverez ci-dessous les liens vers les vidéos de la séance :

Maurice Antiste : défense d'amendement :

http://videos.senat.fr/streaming/encoder1/source_1867537_2741733_2858208.mp4

Victorin Lurel : défense d'amendement :

http://videos.senat.fr/streaming/encoder1/source_1867537_2865205_2966207.mp4

Victorin Lurel : intervention 2 :

http://videos.senat.fr/streaming/encoder1/source_1867537_3351557_3421557.mp4

Intervention du sénateur Joel Labbé en soutien :

http://videos.senat.fr/streaming/encoder1/source_1867537_3157301_3326556.mp4

Réponse de Sébastien Lecornu :

http://videos.senat.fr/streaming/encoder1/source_1867537_3014303_3142304.mp4

Votes amendements CIOM :

http://videos.senat.fr/streaming/encoder1/source_1867537_3430554_3482554.mp4

Deuxième Intervention de Sébastien Lecornu :

http://videos.senat.fr/streaming/encoder1/source_1867537_3590723_3609724.mp4

Vous trouverez ci-dessous les liens vers les amendements susmentionnés :

Amendement de Victorin Lurel : https://www.senat.fr/amendements/2020-2021/137/Amdt_II-915.html

Amendement de Maurice Antiste : http://www.senat.fr/amendements/2020-2021/137/Amdt_II-1050.html

LA COMMISSION EUROPÉENNE A PUBLIÉ LES RÉSULTATS DE SA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE ET PUBLIERA UNE PROPOSITION LÉGISLATIVE COURANT 2021 :

Le 2 décembre 2020, la Commission européenne a publié le résultat de la consultation publique sur la révision de la politique commerciale de l'Union européenne. Au total, 414 réponses ont été reçues entre juin et novembre 2020.

La consultation était divisée en cinq volets :

- La résilience ;
- La reprise socio-économique et la croissance ;
- Les PME ;
- La transition écologique et le développement durable ;
- La transition numérique ;
- La concurrence.

Pour rappel, les socio-professionnels dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que les PME des Régions ultrapériphériques (RUP) françaises, espagnoles et portugaises ont participé à cette consultation européenne. Ils ont fait part notamment de leur demande d'une meilleure prise en compte des spécificités de leurs productions, afin d'éviter la concurrence déloyale et une déstabilisation de leurs marchés.

Le résultat des contributions traduit la volonté des entrepreneurs européens de commercer davantage avec le reste du monde, dans des conditions de concurrence loyale et dans le respect de la transition écologique.

Ces contributions rejoignent la position que le Parlement européen a exprimée dans sa Résolution sur la révision de la Politique commerciale. Le texte a été approuvé par les députés européens le 26 novembre dernier.

La Commission rassemblera ces éléments et publiera une proposition législative début 2021.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 7 AU 11 DÉCEMBRE 2020

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 7/12	<p align="center">Commission de l'agriculture (AGRI)</p> <p>- <i>État d'avancement des négociations en trilogue en cours</i> <i>Plans stratégiques relevant de la PAC - 2018/0216(COD)</i></p> <p>- <i>État d'avancement des négociations en trilogue en cours</i> <i>Règlement horizontal - 2018/0217(COD)</i></p> <p>- <i>État d'avancement des négociations en trilogue en cours</i> <i>OCM - 2018/0218(COD)</i></p> <p align="center">Commission du commerce international (INTA)</p> <p>- <i>Audition publique : "Quel rôle la politique commerciale peut-elle jouer pour faire progresser les objectifs du pacte vert ?"</i></p> <p>- <i>Vers un mécanisme européen d'ajustement des émissions de carbone aux frontières compatible avec l'OMC.</i></p>		<p align="center">Conseil de l'Union européenne</p> <p align="center">Comité spécial Agriculture (CSA)</p> <p><i>Paquet "réforme de la PAC post- 2020"</i></p> <p><i>a) Règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC</i></p> <p><i>b) Règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC</i></p> <p><i>c) Règlement relatif à l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits agricoles</i></p> <p><i>Compte rendu de la présidence sur les résultats des trilogues</i></p>	
Mardi 8/12				

Mercredi 9/12			Coreper I	
Jeudi 10/12	<p>Commission du commerce international (INTA)</p> <p><i>- Échange de vues sur l'accord régional de partenariat économique global (RCEP), un projet d'accord de libre-échange entre quinze pays de l'océan Pacifique</i></p> <p><i>- Échange de vues sur l'état d'avancement de l'accord d'association UE-Mercosur</i></p>		Conseil européen	
Vendredi 11/12			Conseil européen	